



SECRÉTARIAT D'ÉTAT CHARGÉ DE LA MER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique – Manche Ouest

Service infrastructures et équipements
de sécurité maritime

Brest, le 29 janvier 2024

Division phares et balises de Bretagne Nord

DÉCISION N° 2024/30

La directrice interrégionale de la mer Nord Atlantique – Manche Ouest

Vu :

- le décret n° 2017-1653 du 30 novembre 2017 modifié relatif à la signalisation maritime ;
- l'arrêté du 30 novembre 2017 modifié portant définition du système de balisage maritime et de son référentiel nautique ;
- l'arrêté du 30 novembre 2017 relatif au traitement des dossiers de signalisation maritime ;
- l'avis de l'expert nautique du 16 septembre 2022 ;
- le procès-verbal des travaux de la grande commission nautique tenue le 10 octobre 2022 à l'Île de Bréhat relative au projet d'aménagement d'un site de chargement de déchets au port de la Corderie à l'Île de Bréhat ;

CONTEXTE

Un projet d'aménagement d'un site de chargement de déchets au port de la Corderie à l'Île-de-Bréhat nécessite des aménagements. (dossier 2022-22-0010).

Ce projet implique un transfert de gestion des espaces correspondants de la commune vers le département, avec l'accord de l'État, et la création d'un chenal d'une trentaine de mètres de large visant à afficher la priorité de la navigation commerciale par rapport à la navigation de plaisance, et à identifier clairement une zone d'interdiction de mouillage.

DÉCIDE

ARTICLE 1

La création d'un chenal, d'une largeur d'au moins 33 mètres, d'accès au port de la Corderie sur l'Île de Bréhat pour sécuriser l'accès au quai pour la barge d'évacuation des déchets.

ARTICLE 2

La création de deux espars de caractère latéral tribord, de deux bouées de caractère latéral tribord et de trois bouées de caractère latéral bâbord.

Les aides à la navigation maritime devront être munies d'un voyant de jour.

Des bandes rétroréfléchissantes devront être mises en place conformément au code standard de la recommandation R0106 de l'AISM.

La modification du caractère de la balise actuelle latérale tribord «Roc'h ar Croazec», située sur la roche de Pors Ar Meiz, en caractère cardinale Nord. Il est également décidé de la renommer «Pors ar Meiz».

Le nouveau balisage est décrit en annexe.

ARTICLE 3

L'ensemble du balisage du chenal d'accès au port de la Corderie est classé comme Aide à la Navigation de Complémentaires (ANC).

ARTICLE 4

Le financement de la création, modification ainsi que l'entretien du chenal en tant qu'aides à la navigation de complémentaires (ANC) sera à la charge de l'exploitant.

ARTICLE 5

Les modifications prévues devront faire, en application des textes en vigueur, l'objet de diffusion de l'information nautique et d'une transmission au SHOM. Cette décision prend effet pour chaque élément, à la date de réalisation de l'opération confirmée par l'information nautique correspondante.

La directrice interrégionale de la mer
Nord Atlantique Manche Ouest
et par délégation le chef du service infrastructures et
équipements de sécurité maritime

Destinataires :

- Directeur de la direction technique Eau, Mer et Fleuves du CEREMA (DtecEMF, DT/TSMF)
- SHOM (département « information et ouvrages nautiques »), président de la commission des phares et des autres aides à la navigation
- Bureau des Aides à la Navigation (SNC2)
- Direction Générale des Affaires Maritimes, de la Pêche et de l'Aquaculture

ANNEXE I

SITUATION PROJÉTÉE

Nom Identification	Position WGS 84 degré, minute, millième	Marque	Marque de jour	Commentaire
Balise Moncello- Richard Ouest 2200057	48°51, 227'N 003°00, 841'O	Latérale bâbord	Rouge + voyant	Inchangé et Reclassé ANC Bande rétroréfléchissante
Balise Moncello- Richard Est 2200058	48°51, 227'N 003°00, 802'O	Latérale bâbord	Rouge + voyant	Inchangé et Reclassé ANC Bande rétroréfléchissante
Balise Kaler 2200059	48°51, 175'N 003°00, 796'O	Latérale tribord	Vert + voyant	Inchangé et Reclassé ANC Bande rétroréfléchissante
Balise Min-Gret	48°51, 165'N 003°00, 670'O	Latérale tribord	Vert + voyant	Création ANC Bande rétroréfléchissante
Bouée Min-Gret	48°51, 189'N 003°00, 653'O	Latérale bâbord	Rouge + voyant	Création ANC Bande rétroréfléchissante
Balise Roch-ar- Groazec 2200060	48°51, 130'N 003°00, 573'O	Modification Cardinale Nord	Modification Noir et jaune + voyant	Modification Nouveau nom « Pors ar Meiz »
Balise Roc'h-ar- Croazec	48°51, 135'N 003°00, 464'O	Latérale tribord	Vert + voyant	Création ANC Bande rétroréfléchissante
Bouée Roc'h-ar- Croazec	48°51, 157'N 003°00, 445'O	Latérale bâbord	Rouge + voyant	Création ANC Bande rétroréfléchissante
Bouée Min-Hir Nord	48°51, 119'N 003°00, 224'O	Latérale tribord	Vert + voyant	Création ANC Bande rétroréfléchissante
Bouée Min-Hir Bâbord	48°51, 127'N 003°00, 121'O	Latérale bâbord	Rouge + voyant	Création ANC Bande rétroréfléchissante
Bouée Min-Hir Est	48°51, 063'N 003°00, 122'O	Latérale tribord	Vert + voyant	Création ANC Bande rétroréfléchissante